

**Assemblée Générale des Actionnaires
de la société ATENOR en date du 27 avril 2018**

PROCURATION

Le/La soussigné(e) ⁽¹⁾ _____
propriétaire de ⁽²⁾ _____ actions
de la société **ATENOR**
déclare donner, par la présente à M. ⁽¹⁾ _____
pouvoir de le/la représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire d'Atenor qui se tiendra le 27 avril 2018 avec l'ordre
du jour suivant :

Ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire :

1. Présentation des comptes annuels (consolidés et sociaux), du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire sur l'exercice 2017

2. Approbation des comptes annuels sociaux et de l'affectation du résultat

Proposition de décision :

Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2017, en ce compris l'affectation du résultat proposée par le Conseil d'Administration, soit l'attribution (i) d'un dividende brut par action de € 2,08 pour les seules actions dont le droit au dividende n'est pas suspendu et (ii) des tantièmes à hauteur de € 316.000.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3. Décharge

Propositions de décision

Décharge par vote séparé aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice 2017.

3.1 Monsieur Frank Donck, Administrateur

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.2 Stéphan Sonnevile SA, Administrateur, représentée par Monsieur Stéphan Sonnevile

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.3 Prince Charles-Louis d'Arenberg, Administrateur

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.4 Baron Luc Bertrand, Administrateur

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.5 Monsieur Marc De Pauw, Administrateur

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.6 Investea SPRL, Administrateur, représentée par Madame Emmanuèle Attout

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.7 MG Praxis SPRL, Administrateur, représentée par Madame Michèle Grégoire

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.8 Luxempart SA, Administrateur, représentée par Monsieur Jacquot Schwertzer

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.9 Sogestra SPRL, Administrateur, représentée par Madame Nadine Lemaitre

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.10 Monsieur Philippe Vastapane, Administrateur

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

3.11 Mazars Reviseurs d'entreprises SCRL, Commissaire, représentée par Monsieur Xavier Doyen

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

4. Nominations

Propositions de décision

Sur proposition du Comité de Nomination et de Rémunération :

4.1 renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Frank Donck. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2021.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

- 4.2 renouvellement du mandat d'administrateur de Monsieur Philippe Vastapane. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2021.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).
- 4.3 renouvellement du mandat d'Investea SPRL représentée par Madame Emmanuèle Attout en qualité d'Administrateur indépendant. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2021.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).
- 4.4 renouvellement du mandat de MG Praxis SPRL représentée par Madame Michèle Grégoire en qualité d'Administrateur indépendant. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2021.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).
- 4.5 nomination de Monsieur Christian Delaire en qualité d'Administrateur indépendant. Ce mandat d'une durée de trois ans pourra être rémunéré et arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2021.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).

Sur proposition du Comité d'Audit :

- 4.6 renouvellement du mandat de Commissaire de Mazars Reviseurs d'Entreprises SCRL représentée par Monsieur Xavier Doyen moyennant des honoraires (hors frais et débours) de 50.000 euros par an, indexables annuellement. Ce mandat d'une durée de trois ans arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 avril 2021.
Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).

5. Présentation du Rapport de Rémunération

Proposition de décision

Approbation du Rapport de Rémunération

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).

6. Plans d'options

Propositions de décision

Conformément à l'Article 520ter du Code des Sociétés et la Charte de Gouvernance d'Entreprise, approbation :

- de l'attribution annuelle, aux membres du Comité Exécutif (y inclus l'Administrateur exécutif) d'options sur actions de la s.a. ATENOR GROUP PARTICIPATIONS pour un prix d'exercice qui ne peut être inférieur à la valeur réelle des actions, déterminée sur avis conforme du commissaire de la s.a. ATENOR GROUP PARTICIPATIONS.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).

- du fait que ces options sont exerçables moins de 3 ans après leur attribution.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).

- du fait que les avantages à retirer, le cas échéant, de l'exercice de ces options ne sont pas soumis aux limitations applicables aux rémunérations variables.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).

Conformément à la Charte de Gouvernance d'Entreprise, approbation :

- de l'émission d'un plan d'options sur actions de la s.a. ATENOR GROUP INVESTMENTS destiné aux membres du management, du personnel ou des organes sociaux de la Société ou de ses filiales, portant sur un maximum de 40.000 actions, à attribuer en 2018.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).

7. Dans le cadre de la mise à jour du programme EMTN (Euro Medium Term Note) d'un montant maximum de 150 millions d'euros, approbation des « résolutions de changement de contrôle » (Change of Control Resolutions) telles que définies à l'article 8.d (ii) (Change of Control Put Option) de l'« Information Memorandum » du 8 septembre 2017

Proposition de décision

Conformément à l'article 556 du Code des Sociétés belge, approbation de l'article 8.d (ii) (*Change of Control Put Option*) de l'Information Memorandum du 8 septembre 2017 autorisant les porteurs d'obligations en cas de changement de contrôle (art. 3.4.3. de Information Memorandum du 8 septembre 2017) à exercer l'option prévue à la condition 8.d (ii) moyennant le respect de la procédure décrite.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir](5).

8. Dans le cadre de l'augmentation de la ligne du programme MTN (Multi-currency Treasury Notes) de 150 à 175 millions d'euros, approbation des « résolutions en cas de changement de contrôle » (Change of Control Resolutions) telles que définies à la page 18 de l'« Information Memorandum » du 8 janvier 2018 à savoir le possible remboursement, au choix des détenteurs, des titres suite à un changement de Contrôle.

Proposition de décision

Conformément à l'article 556 du Code des Sociétés belge, approbation autorisant le remboursement des titres au gré des détenteurs en cas de changement de contrôle moyennant le respect de la procédure décrite.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

9. Dans le cadre de l'emprunt obligataire à deux tranches (échéances 2022 et 2024), approbation de la condition 6(b) « Remboursement à l'option des Détenteurs d'Obligations en cas de changement de contrôle » telle que définie à l'article 2.10 du prospectus d'émission approuvé par la FSMA en date du 19 mars 2018.

Proposition de décision

Sous réserve de la réalisation de l'émission, approbation de la clause de changement de contrôle figurant dans les Conditions des obligations émises dans le cadre d'un emprunt obligataire approuvé par le conseil d'administration le 6 mars 2018 et, plus particulièrement, à la condition 6(b) « Remboursement à l'option des Détenteurs d'Obligations en cas de changement de contrôle », ainsi que toute autre clause de changement de contrôle présente dans le prospectus approuvé par la FSMA en date du 19 mars 2018 et autorisation de procéder aux formalités de publicité prévues à l'article 556 du Code des Sociétés.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

10. **Pouvoirs**

Proposition de décision

Conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des décisions prises.

Le mandataire est instruit de [voter en faveur]/[voter contre]/[s'abstenir]⁽⁵⁾.

En ce qui concerne les nouveaux points inscrits à l'ordre du jour conformément à l'article 533ter C.Soc., le mandataire est autorisé [à voter sur les sujets]/[doit s'abstenir]⁽⁴⁾.

Les droits et obligations des mandataires sont décrits dans la convocation reprise sur www.atenor.be.

Fait à _____ le _____ 2018

Signature ⁽³⁾

(1) nom - prénom - domicile

(2) nombre d'actions en toutes lettres

(3) faire précéder la signature de la mention « *Bon pour pouvoir* »

(4) biffer un des deux options (en absence d'un choix, le mandataire sera censé de devoir s'abstenir)

(5) biffer deux des trois options (en absence d'un choix, le mandataire sera instruit de devoir voter en faveur)